

SOIXANTE DIXIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Genève, du 19 au 29 mai 2025

Déclaration groupe de Pays : Niger

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

Point 18.1 : Incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine

Documents A78/4 et EB156/2025/REC/1, décision EB156(32)

Madame, Monsieur le (la) Président (e) ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Mesdames, Messieurs les délégués.

1. Nous vous remercions pour avoir fait honneur au Niger de présenter au nom des 47 Etats membres de la région africaine, leurs appréciations des questions soumises par le Directeur Général dans le Pilier 3, (Point 18.1 de l'ordre du jour).
2. La région apprécie positivement les avancées significatives obtenues dans le cadre de la lutte contre l'incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine. Elle félicite le Secrétariat de l'OMS pour l'élaboration du présent rapport.
3. Malgré la mise en place des documents stratégiques et les actions menées, le nombre de décès dans le monde liés à des facteurs environnementaux modifiables, notamment les produits chimiques, les déchets et la pollution reste très préoccupant, particulièrement dans les pays à faible revenu ou intermédiaire. Les Etats membres de la Région

africaine notent que des efforts restent à fournir dans la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques.

4. Concernant le Cadre proprement dit ainsi que ses mécanismes de mise en œuvre, la Région africaine insiste sur le renforcement de la coopération sectorielle renforcée au niveau national et régional et à une plus grande cohérence entre les organisations intergouvernementales pour aider les pays à mettre en œuvre ces mesures.
5. Concernant la résolution V/10 (2024), nous saluons l'approche de création des centres antipoisons et encourageons le renforcement des liens institutionnels entre ces centres antipoisons et les ministères en charge de la santé.
6. Enfin, la région africaine encourage le Réseau mondial de l'OMS sur les produits chimiques et la santé à faciliter la communication entre les États Membres et le Secrétariat sur les produits chimiques et les questions de santé, pour une meilleure mise en œuvre de la Feuille de route.
- 7. Je vous remercie pour votre aimable attention.**